

COMMISSION TERRITORIALE DE LA PRESERVATION DES ESPACES NATURELS AGRICOLES ET FORESTIERS (CTPENAF) DE CORSE

**Trame pour la réalisation du rapport de présentation des projets
d'autorisation d'urbanisme pour la saisine de la CTPENAF**

**Constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole ou
forestière dans les secteurs non constructibles de la carte communale,
des communes soumises à la Loi Montagne, en application de l'article
L161-4 du code de l'urbanisme**

**ANNEXE 2- 4 du règlement
intérieur de la CTPENAF**

**Adoptée à la CTPENAF
du 27 mai 2021**

I – Fiche de présentation des projets à transmettre en fichier numérique traitement de texte

COMMUNE DE

FICHE DE PRÉSENTATION DES PROJETS SOUMIS à l'AVIS de la CTPENAF en application de l'article L161-4 du code de l'urbanisme

Type de procédure :
N° dossier :
Type de construction :
Demandeur :
Adresse du terrain :
Description sommaire du projet :
Surface de la construction :

ELEMENTS D'APPRECIATION

I- Informations générales

a/ Règles d'urbanisme opposables : Loi Montagne, PADDUC, carte communale approuvée le

b/ Contraintes de type environnemental (yc les périmètres à statut)

c/ Servitudes d'utilité publique :

II- Lien de nécessité avec l'activité agricole ou forestière : (reprendre avis service économie agricole de la DDTM) :

L'avis de la CTPENAF se porte sur l'impact du projet du point de vue de l'économie agricole et de la préservation et la mise en valeur des espaces agricoles : proportionnalité de l'équipement aux besoins, situation vis-à-vis des bâtiments d'exploitation éventuellement existants, incidence sur la fonctionnalité de l'exploitation, plus-value apportée par le projet à la mise en valeur agricole.

Il est souhaitable que ces éléments, extraits de l'avis du service d'économie agricole de la DDTM, soient accompagnés d'un plan expliquant le lien entre les parcelles exploitées, les bâtiments existants et le projet.

III- Intégration paysagère :

- Plan de situation (PC1)
- Plan de masse (PC2)
- Plan des façades (PC5)
- Photos et insertion (PC 6, 7 et 8)
- Commentaires éventuels

IV- Préservation des espaces, naturels, agricoles et forestiers

a/ Utilisation actuelle de la parcelle et de l'espace dans lequel elle s'inscrit :

b/ Type d'espace dans lequel le projet s'inscrit en fonction des catégories d'espaces spécifiquement identifiées au PADDUC

c/ Potentiel agro-sylvo-pastoral de l'espace dans lequel le projet s'inscrit à partir des données SODETEG :

II – Documents complémentaires à transmettre en format numérique

- Avis favorable de la DDTM compétente précisant que « le lien de nécessité agricole est avéré ».
- Formulaire CERFA associé au projet. A transmettre dans un fichier indépendant en format PDF.
- Pièces obligatoires au dossier. Variable selon le projet, pour les permis de construire, PCMI 1 à PCMI 8. A transmettre dans un fichier indépendant en format PDF.
- Illustrations cartographiques pour le secteur, centrées sur la ou les parcelles cadastrales objet du projet. Etablies à partir :
 - du fond ortho-photo le plus récent,
 - du zonage de la carte communale,
 - des couches ESA, ERPAT, ENSP, ESE, ERC, TVB du PADDUC,
 - de la couche SODETEG 10,
 - de la couche des périmètres à statut (Natura 2000 et Znieff I & II, couches à protection forte, sites classés ou inscrits)
 - de la couche la plus récente disponible du RPG-PAC.

Le nombre d'illustration est à l'appréciation du service instructeur, dans le respect de l'objectif de lisibilité des conséquences du projet sur les ENAF. Les illustrations feront apparaître à l'échelle les contours du bâti objet du projet, en mode plan de masse.